

Facilitez-vous l'impôt,
www.impots.gouv.fr

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2006 (Pour le calcul correct de votre taxe d'habitation)

Appt. ☐ Étage ☐ Esc. ☐ Bâtiment ☐ Nbre de pièces ☐ N° et Rue **9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN**
Résidence ☐ Code postal **34410** Commune **SERIGNAN**

À ce domicile, vous êtes propriétaire ☒ locataire ☐ occupant à titre gratuit ☐ Nom du propriétaire

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (Écrivez en lettres majuscules)

Vous		Conjoint *	
Monsieur ☒	Madame ☐	Mademoiselle ☐	Monsieur ☐
Madame ☐	Mademoiselle ☐	Monsieur ☐	Madame ☐
Mademoiselle ☐		Mademoiselle ☐	
THOMAS			
◀ Nom ▶			
◀ Nom de naissance ▶			
THIBAUT			
◀ Prénoms ▶			
06 02 1958		◀ Date de naissance ▶	
75 ^T ISSY LES MOULINEAUX		◀ Lieu de naissance ▶	
AYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER		DÉPT COMMUNE (OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER)	

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ci-contre : ☐

* ou partenaire du Pacs

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Cochez la case, si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice) : ☐ Ø RA

CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse en 2005 ou en 2006, merci de compléter les informations ci-dessous :

Si vous avez déménagé en 2005, indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2005

Appt. ☐ Étage ☐ Esc. ☐ Bâtiment ☐ Nbre de pièces ☐ N° et Rue **32 AV DES PIERROTS**
Résidence ☐ Code postal **91400** Commune **ORSAY**

À ce domicile, vous êtes propriétaire ☐ locataire ☐ occupant à titre gratuit ☐ Nom du propriétaire

Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2006, indiquez votre adresse actuelle (pour recevoir sans difficulté votre courrier)

Appt. ☐ Étage ☐ Esc. ☐ Bâtiment ☐ Nbre de pièces ☐ N° et Rue
Résidence ☐ Code postal Commune

À ce domicile, vous êtes propriétaire ☐ locataire ☐ occupant à titre gratuit ☐ Nom du propriétaire

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À le 2006

Votre n° de téléphone
Votre adresse internet

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 complémentaire, cochez la case ☐

Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique.

Connectez-vous sur www.impots.gouv.fr ou contactez votre trésorerie.

N° Télédéclarant

N° fiscal vous
1469517608160 C

N° fiscal conjoint

N° FIP
910825910503277893B

Services gestionnaires
111

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation

Acompte PPE
Vous Conjoint* PAC

* ou partenaire du PACS

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN 2005, MERCI DE CORRIGER DANS LES CASES BLANCHES

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2005

M ☐ ☐ Mariés **C** ☐ ☒ Célibataire **D** ☐ ☐ Divorce/séparation
V ☐ ☐ Veuvage **O** ☐ ☐ Pacs

En cas de changement en 2005 :
 Date du mariage ou du PACS **X** / / 2005
 Date du divorce/séparation/rupture du PACS **Y** / / 2005
 Date du décès **Z** / / 2005

Vous devez souscrire une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

K ☐ ☐ Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (Complétez aussi la ligne H).

E ☐ ☐ Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (Complétez aussi la ligne H).

H Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire.

N ☐ ☐ Vous ne vivez pas seul(e).

L ☐ ☐ Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé.

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) :

P ☐ ☐ Vous remplissez ces conditions.

F ☐ ☐ Votre conjoint* remplit ces conditions, ou votre conjoint*, décédé en 2005, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

W ☐ ☐ Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf** et :
 • vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions ;
 • vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions ;
 • votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2005, remplissait ces conditions.

S ☐ ☐ Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.

G ☐ ☐ Vous avez une pension de veuve de guerre.

B | PARENT ISOLÉ

T ☐

C | PERSONNES À CHARGE EN 2005 (voir notice)

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 01-01-2005 ou né(s) en 2005 ou handicapé(s) quel que soit l'âge : Nombre : **F** **1**

Année de naissance :

1987

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité : Nombre : **G**

Année de naissance :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % :

Nombre : **R**

Année de naissance :

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charges :

THOMAS ALEXANDRE

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2005

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant : **J**

Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille : **N**
 (y compris le conjoint et les enfants)

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays
M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays
M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays

REVENUS CONNUS Merci de corriger si besoin, à la hausse ou à la baisse, dans les cases blanches en page 3

Les revenus imposables au titre de 2005 dont l'administration a connaissance sont imprimés ci-dessous.
 Vos éventuelles corrections sont imprimées en page 3
 Autres revenus imposables - Vous
 ASSEDIC SUD EST FRANCILIEN

27082 euros

Si les montants imprimés sont incomplets ou inexacts, rayez-les et indiquez la somme totale des revenus correspondants dans les cases blanches

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES

	Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Total des revenus d'activité que nous connaissons										
Si inexact : total de vos revenus d'activité	AJ		BJ		CJ		DJ		EJ	
Total des autres revenus imposables que nous connaissons										
Si inexact : total de vos autres revenus imposables	AP	27082	BP		CP		DP		EP	
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)	AK		BK		CK		DK		EK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an	AI		BI		CI		DI		EI	
Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi (voir notice)	AR		BR		CR		DR		ER	

PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre prime par virement, joignez un RIB)

	Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Vous avez exercé une activité à temps plein Merci de corriger si besoin dans les cases AV ou BV										
Travail à temps plein en 2005 : cochez la case	AX		BX		CX		DX		QX	
Si non indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année	AV		BV		CV		DV		QV	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES

	Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Total des pensions, retraites, rentes, que nous connaissons										
Si inexact : total de vos pensions, retraites, rentes	AS		BS		CS		DS		ES	
Pensions alimentaires perçues	AO		BO		CO		DO		EO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Âge d'entrée en jouissance	Moins de 50 ans				De 50 ans à 59 ans		De 60 ans à 69 ans		À partir de 70 ans			
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance	AW				BW				CW			

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE	2132
• Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduisez pas)		
Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus)	DC	810
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU	
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %	GR	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans	CH	
• Revenus n'ouvrant pas droit à abattement		
Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus)	TS	
Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	GO	
Intérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus (crédit d'impôt inclus)	TR	
• Autres		
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées	CG	
Montant des frais venant en déduction	CA	
Montant total des crédits d'impôt	AB	
Total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la déclaration n° 2047)	BG	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH	

3 I PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG	6682
Pertes de l'année 2005 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH	
En cas de pertes antérieures à 2005 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.		

4 I REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement	BE		Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB	
Revenus fonciers en 2005	BA	106883	Déficit imputable sur le revenu global	BC	
Primes d'assurances des loyers impayés (voir notice)	BF		Déficits antérieurs non encore imputés	BD	
Cochez si vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	BZ		(lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)		

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes perçues en 2005 soumises à la contribution sur les revenus locatifs de 2,5 %	BL	4950
Montant des loyers courus du 1/1/98 au 30/9/98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2005 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail	TQ	

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer	ØXX		(n'incluez pas ces revenus dans les rubriques 1, 2 et 4 de cette page)	
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus				

* Ou partenaire du PACS.

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Montant de la CSG déductible que nous connaissons	4856	
Si ce montant est inexact, indiquez le montant de la CSG déductible auquel vous avez droit	DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs non comptés à charge	GI	1 ^{ER} ENFANT
Pensions alimentaires versées à d'autres personnes : enfants mineurs, parents	GP	
Déductions diverses	DD	
Sommes à ajouter au revenu imposable (ex : CSG déductible accordée à tort)	GH	

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET CGOS)

• Épargne versée en 2005	Vous		Conjoint*		Personne à charge	
Cotisations versées en 2005 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et CGOS	RS		RT		RU	
Rachats de cotisations en 2005 (PREFON, COREM et CGOS)	SS		ST		SU	
Plafond de déduction		7766				
Si le plafond calculé est inexact, veuillez inscrire le montant du plafond auquel vous avez droit en PS, PT ou PU	PS		PT		PU	
• Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2006						
Cotisations versées en 2005 aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux régimes « Madelin » (voir notice)	QS		QT		QU	

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT (Attention ⓘ = joignez les reçus ou les justificatifs)

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 470 €) ⓘ	UD		UE			
Autres dons : autres que ceux de la ligne UD ⓘ	UF		UG			
Report des versements 2003	XS		Report des versements 2004	XT		
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ	AC	Vous	AE	CONJOINT*	AG	PERSONNE À CHARGE
	AD		AF		AH	
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	EA	Collège	EC	Lycée	EF	Ens. Sup.
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2005 ⓘ	GA	1 ^{ER} ENFANT	GB	2 ^E ENFANT	GC	3 ^E ENFANT
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ			DF			
Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (voir notice), cochez la case			DG			
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans			DL			
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes			CD	1 ^E PERSONNE	CE	2 ^E PERSONNE
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ			GZ			
Prestations compensatoires : sommes versées en 2005			WN			
sommes totales décidées par jugement en 2005 ou capital reconstitué			WO			
capital fixé en substitution de rente			WM			
report des sommes décidées en 2004			WP			
Intérêts des prêts à la consommation (contrats conclus du 01-05-2004 au 31-05-2005)			UH			
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus à compter du 01-09-2005)			UK			
Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable ⓘ			WF			
Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable						
Acquisition de chaudière à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage			WG			
Acquisition de chaudière à basse température			WH			
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ⓘ						
Équipements pour les personnes âgées ou handicapées			WJ			
Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction			WI			
Télé-IR et paiement moderne			UL	X		

8 | AUTRES IMPUTATIONS, REPRISES DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger (cf. Déclaration n° 2047)				
Revenus autres que ceux déclarés page 3 à prendre en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition	TI			
Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS	TL			
Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus		TK		
Personnes non domiciliées en France : revenus de sources française et étrangère à prendre en compte pour le calcul du taux moyen d'imposition	TM			
Élus locaux : indemnités de fonction soumises à la retenue à la source	BY	Vous	CY	CONJOINT*
Total des plus-values en report d'imposition non expiré que nous connaissons			UT	
Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre				
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt	TF			
Revenus d'organismes internationaux, de missions diplomatiques ou consulaires exonérés d'impôt en France			FV	
Contrat d'assurance-vie conclu auprès d'un établissement établi hors de France			TT	
Comptes bancaires à l'étranger			UU	

AUTRES RENSEIGNEMENTS OU SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE

9	YF	YG	YH	YK	YT	YU	YV	YW	YZ
---	----	----	----	----	----	----	----	----	----